



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Loire Sécurité Risques
Affaire suivie par : Eric MALLET
Tél : 03 58 12 64 46
courriel : eri.mallet@nievre.gouv.fr

Nevers, le 30 avril 2025

Le directeur départemental des territoires

à

DREAL Bourgogne Franche-Comté
Service Transition Écologique
Département évaluation environnementale

Objet : Modification du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de l'Yonne du secteur de Clamecy

Réf: *BCPR 2025-29*

PJ : Dossier de demande d'examen au cas par cas en vue de la soumission ou non à l'évaluation environnementale

Le PPRi de l'Yonne du secteur de Clamecy, sur le territoire des communes de Armes, Breves, Chevroches, Clamecy, Dornecy, Pousseaux, Surgy et Villiers-sur-Yonne, a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 juin 2009.

Une modification du PPRi est nécessaire afin de prendre en compte :

- un projet de Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie sur la commune de Surgy sur la base des résultats d'une étude de ruissellement réalisée en 2024 par le CEREMA ;
- les objectifs fixés par l'article 47 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Au titre du décret n° 2012-616 du 02 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, je vous demande de bien vouloir soumettre la modification du PPRi de l'Yonne sur le secteur de Clamecy à une demande d'examen au cas par cas en vue de la soumission ou non à l'évaluation environnementale.

Vous trouverez ci-joint le dossier dûment renseigné par mon service.

Le chef du service Loire Sécurité Risques


Eric BASTAROLI